

**Réunion de la commission Milieux naturels n°8
du 17 février 2014
à Avelin**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 14h05.

Ouverture

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, accueille les participants et, en particulier, Miguel Da Costa NOGUEIRA, représentant du Parc Naturel des Ardennes, Rémi HELDER et Thomas QUINTAINE, représentants du CE.R.F.E. (Centre de Recherches et de Formation en Eco-éthologie de l'Université de Reims). Ils présenteront les études réalisées dans le cadre d'une Convention entre RTE et le PNR Ardennes relative aux risques de fragmentation de la biodiversité sous les lignes électriques.

Il présente l'ordre du jour de la réunion.

Il informe qu'une **prochaine réunion Inter-commissions** aura lieu **le 28 avril 2014**, pendant toute la journée, pour travailler au choix d'un fuseau de moindre impact.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques sur les comptes-rendus de la commission précédente et de l'Inter-commission.

Tour de table des participants.

Retour d'expérience sur la gestion du milieu forestier dans le PNR Ardennes

Miguel Da Costa Nogueira, chargé de mission Environnement au syndicat mixte du PNR Ardennes, présente l'étude réalisée sur l'impact sur la biodiversité de lignes électriques traversant le PNR Ardennes.

Cf. Annexe 2 – PNR Ardennes

Glossaire :

Cynégétique : qui concerne la chasse.

Gyrobroyer : couper et broyer les végétaux ligneux à l'aide de gyrobroyeurs.

Ligneux : constitutif du bois.

Plantes ligneuses : arbres, par opposition aux herbacées.

Lépidoptères Rhopalocères : papillons.

Niche écologique : dans un écosystème, place occupée par une espèce.

Odonate : libellule.

Orthoptères : grillons, sauterelles et criquets.

Taxon : groupe d'organismes vivants qui ont certains caractères en commun. Ici, ce terme désigne une espèce.

Ubiquiste : se dit d'une espèce que l'on rencontre dans des milieux écologiques très différents.

→ **Echanges**

Christophe Hildebrand, ingénieur écologue à la direction de l'environnement du Conseil Général du Nord, demande si la tranchée forestière étudiée était existante lors de l'étude et quelle était sa largeur.

Miguel Da Costa Nogueira répond qu'il s'agissait d'une tranchée existante. Sa largeur est comprise entre 5 et 20 mètres, en fonction des zones étudiées.

Norah Morton, Association Nature et Vie-Thumeries, demande comment les espèces invasives ont proliféré dans les niches écologiques.

Miguel Da Costa Nogueira explique que la présence d'espèces invasives est favorisée par deux facteurs :

- L'action de l'homme, par exemple s'il apporte des remblais pendant des travaux.
- L'orientation Nord-Sud des corridors écologiques du PNR Ardennes, tels que les cours d'eau ou la forêt.

Jean-Louis Carlier souligne que le plan de gestion d'une tranchée forestière est un élément essentiel pour l'amélioration de la biodiversité. Il vise notamment à définir les mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'exploitant pour favoriser certaines espèces.

Miguel Da Costa Nogueira indique qu'un partenariat Life-Elia mené avec RTE a conduit à restaurer un milieu naturel de tourbeuse-marais sous une ligne électrique. L'ouverture de la tranchée a ainsi permis de multiplier par dix le nombre d'espèces d'odonates.

Christophe Hildebrand signale qu'il ne faut pas transposer le contexte Ardennais au projet Avelin-Gavrelle. L'impact de la ligne sur les forêts ne sera pas du tout le même dans le département du Nord, très peu boisé, que dans les Ardennes.

Miguel Da Costa Nogueira admet que les contextes doivent être distingués. Toutefois, certains sites Natura 2000 traités par l'étude sont des milieux ouverts, tels que des pelouses calcaires à la Pointe de Givet. Grâce à un plan de gestion, des espèces telles que le papillon *Maculinea* ont été trouvées sous les lignes électriques.

Christophe Hildebrand insiste sur la nécessité, dans le Nord, de préserver les espèces forestières peu nombreuses. Si dans les Ardennes, le Pic Noir ou le Pic Mar parviendront à se replacer après l'installation d'une ligne, ils risquent de disparaître dans le Nord si la ligne traverse un boisement.

Vincent Leville, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, partage les propos de Christophe Hildebrand.

Miguel Da Costa Nogueira indique que, selon une étude menée par le PNR, les Pics Noir et les Pics Mar vivent principalement à 20 ou 30 mètres de la lisière de la forêt.

Christophe Hildebrand souligne la différence entre les vastes massifs forestiers des Ardennes et les petites forêts du Nord.

Gaëtan Cavitte, AMBE, demande si les observations de l'étude ont été comparées à d'autres observations réalisées dans des milieux identiques, mais sans lignes électriques.

Christophe Hildebrand estime que l'amélioration de la biodiversité n'est pas liée à la ligne, mais à l'ouverture de la tranchée.

Miguel Da Costa Nogueira précise qu'elle est surtout liée à la gestion de la trouée après l'installation. Ouvrir le milieu ne suffit pas nécessairement à améliorer de façon significative la présence d'espèces patrimoniales.

Jean-Louis Carlier souligne que la présentation, prévue depuis plusieurs mois, ne visait pas à dupliquer l'étude dans le contexte de la ligne Avelin-Gavrelle qui n'est pas comparable. Mais il semblait intéressant de partager les études menées dans le PNR, pour réfléchir aux méthodes de gestion de la biodiversité sous une ligne électrique. Ces études montrent qu'une ligne électrique THT ne fragmente pas la biodiversité, contrairement aux idées reçues.

Christophe Hildebrand indique que le cerf, présent les Ardennes, l'est très peu dans le Nord dont les massifs forestiers sont trop petits.

Vincent Leville admet que la gestion des tranchées ouvertes, suite à l'installation de la ligne, permet de retrouver certaines espèces qui avaient disparu suite à l'abandon de certaines pratiques agropastorales.

Recherche sur l'utilisation de la tranchée RTE par les espèces animales

Rémi Helder, Université de Reims, présente le programme de recherche RESAUT-RTE.
Cf. Annexe 3 – Programme RESAUT-RTE

Christophe Hildebrand demande si le passage des martres sous la ligne dépend de l'ancienneté de la gestion des secteurs et de la largeur de la tranchée.

Rémi Helder répond que l'ouverture est de 50 mètres, en moyenne. Les martres traversent peu les lignes électriques et semblent plutôt attirées par les lisières de la forêt.

Christophe Hildebrand demande l'âge de la trouée forestière.

Jean-Louis Carlier indique que des lignes 400 kV ont environ trente ans et que les lignes 225 kV sont plus anciennes.

Vincent Leville demande combien d'années d'isolement sont nécessaires pour constater une différenciation génétique entre deux populations.

Rémi Helder indique que cette différenciation est visible, en principe, après quarante ans d'isolement.

Thomas Quintaine précise que quarante ans suffisent en cas d'utilisation de l'indice FST¹ qui est un signal de rupture des flux de gènes. Il est beaucoup plus long d'étudier des populations génétiquement différenciées : il faut alors que certains gènes aient le temps de disparaître, du fait du hasard.

Christophe Hildebrand demande des précisions sur les différences entre populations de campagnols étudiées à l'échelle régionale.

Rémi Helder explique que les mêmes profils comportementaux de campagnols ont été identifiés à Chaumont et dans le nord des Ardennes. Il n'est pas possible de caractériser et de différencier les populations du nord et du sud. La diversité génétique du campagnol s'explique par la colossale densité d'individus.

Christophe Hildebrand demande si les quatre populations de campagnols étudiées sont toutes des espèces forestières et si elles proviennent d'un même croissant forestier continu.

Rémi Helder précise qu'il s'agit ici d'étudier la production de proche en proche pour caractériser le flux génétique le long d'un croissant qui n'est pas exclusivement forestier.

Christophe Hildebrand estime que s'il n'est pas possible de distinguer des campagnols des Ardennes et des Pyrénées, la différenciation n'est pas faisable non plus à l'échelle locale.

Rémi Helder indique que les mêmes outils ne sont pas utilisés pour comparer deux populations et pour comparer l'ensemble des populations. Dans l'étude, d'après une comparaison réalisée deux à deux, on constate que les populations ne sont pas homogènes car les passages ne sont pas suffisants.

Daniel Petit (AMBE) demande s'il est possible de conclure sur une corrélation entre l'existence d'une tranchée et une différenciation génétique.

Rémi Helder indique qu'il aurait alors fallu séparer de la même distance les populations, dans une même forêt.

Thomas Quintaine estime que cela n'aurait pas nécessairement été utile car, la diversité génétique des campagnols est si importante qu'elle est peu impactée par une fragmentation de la population.

Daniel Petit demande si le calcul des FST d'une partie de la population aurait permis d'identifier une petite variation génétique.

Rémi Helder répond que sur une même forêt, la différenciation n'aurait pas été visible.

Thomas Quintaine souligne que comparer les populations du nord et du sud des Ardennes ne permettrait pas de constater une différence plus importante que si des populations de chaque côté de la tranchée étaient comparées.

Claude Chardonnet retient que :

- Les conclusions de l'étude, réalisée dans les Ardennes, dont les milieux sont plutôt forestiers, ne sont pas toutes transposables au contexte du projet Avelin-Gavrelle.
- L'intervention de Miguel Da Costa Nogueira procure des enseignements sur la gestion des chantiers et la gestion des milieux sous les lignes THT.
- L'intervention de Rémi Helder a permis d'aborder la question de la fragmentation de la biodiversité.

¹ Indice de mesure de la différenciation génétique entre des populations, par rapport à un niveau intra-population.

Vincent Leville en conclut qu'une fragmentation due à la ligne électrique aurait peu d'impacts sur la biodiversité, mais que cette expérience doit être utilisée avec prudence. Il note que l'impact de la ligne sur les plantes ou les insectes n'a pas été abordé. Il lui semble difficile de distinguer l'impact de la ligne de celui de la tranchée. Il demande, par exemple, si les ondes émises par la ligne pourraient avoir des impacts sur les insectes.

Claude Chardonnet rappelle que des résultats d'études ont déjà été présentés lors de précédentes réunions de commission sur les impacts de la ligne sur les animaux volants.

Vincent Leville souligne l'importance de la gestion et de l'aménagement sous la ligne. Il demande si la propagation d'espèces invasives² telles que la Renouée du Japon serait plus facile dans une tranchée que dans une forêt. Pendant les travaux, il conviendra d'éviter la propagation de ces espèces, par exemple en contrôlant la provenance de la terre.

Miguel Da Costa Nogueira ajoute qu'il faut effectivement être vigilant pendant les travaux pour ne pas contaminer un milieu en apportant des végétaux extérieurs. Il rappelle la particularité d'une espèce invasive : elle profite de la détérioration des fonctions d'un écosystème dans une niche écologique pour s'y installer. En cas de compétition entre espèces sur l'utilisation du milieu, il sera difficile à l'espèce invasive de s'installer.

Daniel Petit note que ce phénomène est aussi vrai pour les espèces envahissantes.

Rémi Helder demande s'il est possible de favoriser des connectivités entre les pieds des pylônes en les re-végétalisant grâce à de petites haies.

Jean-Louis Carlier indique que c'est l'objet d'une étude menée avec l'association Symbiose dans les Ardennes pour le projet 400 kV Lonny-Seuil-Vesle (Charleville-Reims) sur les aménagements permettant de favoriser les connectivités entre les milieux, notamment dans les délaissés d'infrastructures et aux pieds des pylônes.

Christophe Hildebrand estime qu'ajouter des végétaux augmente forcément la biodiversité ou la connectivité et que cela est aussi envisageable sans ligne.

Jean-Louis Carlier souligne que la végétalisation de la Champagne crayeuse ardennaise et au nord de la Marne n'aurait pas eu lieu sans l'installation de la ligne car le territoire est occupé par la profession agricole. Si le projet RTE est une contrainte, alors autant en saisir l'opportunité pour améliorer la biodiversité.

Christophe Hildebrand s'interroge sur les impacts de la tranchée ouverte sur les espèces d'oiseaux en milieu forestier fragmenté, dans le Nord – Pas-de-Calais.

Vincent Leville souligne l'intérêt potentiel d'une tranchée dans le secteur de la Deûle, bordée de peupleraies qui présentent peu de valeur en termes de biodiversité. Leur disparition, leur remplacement par un aménagement et une gestion favorable à la biodiversité pourraient être positifs.

Christophe Hildebrand indique qu'il existe aussi des peupleraies au bord de la Marque.

Jean-Louis Carlier cite un vaste projet de valorisation de la biodiversité dans la zone d'expansion de crues de la CAHC et dans le cadre de la renaturation du filet Morand (entre le canal de la Deule et le bois de l'Offlarde à Leforest-Ostricourt). Par ailleurs, un arrêté préfectoral imminent conduira à

² Il s'agit d'espèces exotiques introduites dans des milieux où elles étaient absentes dont le développement risque de nuire à la biodiversité autochtone.

modifier le mode d'utilisation des parcelles qui ne pourront plus être destinées à l'alimentaire. Les agriculteurs seront probablement contraints de se reconvertir.

Sophie Grassien note que des haies ont été réimplantées dans le Cambrasis dans un partenariat avec les agriculteurs et les chasseurs, dans une démarche de sensibilisation à la valorisation de la biodiversité.

Claude Chardonnet propose de reprendre cette discussion lors d'une prochaine réunion.

Propositions issues des ateliers locaux

Louise Logerot rappelle les principes des ateliers locaux : ils rassemblent des habitants pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur territoire, sur la ligne existante et sur la ligne future. Elle présente un point d'étape des travaux des ateliers :

- **Atelier Arrageois**

Cet atelier s'est terminé après trois réunions, en octobre, novembre et janvier et a rassemblé une vingtaine d'habitants d'Izel-lès-Esquerchin, Neuvireuil, Oppy et Beaumont (quartier d'Hénin-Beaumont). Il s'est positionné en faveur du fuseau Arrageois Est qui longe l'autoroute et la LGV.

- **Atelier Courcelles/Auby/Flers-en-Escrebieux**

Seuls quatre habitants d'Auby ont participé aux 2 réunions. Ils ont demandé :

- d'éloigner la ligne de la Cité de la Justice, de la Cité du Villers, de la Cité du Village et de la Cité des Hauts-de-France, à Courcelles et Auby ;
- d'éloigner la ligne du parcours de pêche à la truite à Courcelles-lès-Lens.

Cet atelier n'étant concerné que par un seul fuseau d'étude, les participants ont pu commencer à discuter du tracé de la ligne.

- **Atelier de Moncheaux**

Quinze habitants ont participé à trois réunions.

Une proposition a été formulée par des habitants pour inclure le bois Langlart et le Golf de Thumeries-Moncheaux dans le fuseau étudié et ne pas le rétrécir à cet endroit. Ainsi, dans l'hypothèse d'un fuseau retenu à l'ouest de Mons en Pévèle, la ligne pourrait s'écarter davantage des habitations en traversant en partie le bois Langlart.

- **Atelier Pévèle**

Trente habitants ont participé à trois réunions, organisées en deux sous-groupes pour discuter des fuseaux Ouest et Est.

Un habitant de l'Attargette, à Attiches, a formulé une proposition passant à travers le bois de Phalempin.

Dominique Merlin présente une première analyse des deux propositions formulées dans le cadre des ateliers locaux :

- proposition dans le golf de Thumeries-Moncheaux et le bois Langlart ;
- proposition dans la forêt de Phalempin (pour éviter les hameaux de l'Attargette et de Drumez).

Cf. Annexe 4 – Fuseaux alternatifs AL

→ Echanges

Vincent Leville s'interroge sur le rôle des ateliers qui, selon lui, n'avaient pas à se positionner en faveur d'un fuseau. Ils étaient engagés, au départ, pour nourrir les travaux de la commission Paysages du vécu des habitants et de leur perception de la ligne. Comment ces avis seront pris en compte par l'Instance Locale de Concertation ?

En tant que président des ateliers, **Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, insiste sur le fait que la proposition d'un fuseau qui traverserait la forêt de Phalempin n'a pas été conçue par RTE, mais au départ par des membres de l'Atelier de Moncheaux.

Il salue la créativité des ateliers au cours desquels plusieurs idées ont émergé pour faire évoluer la carte de référence des fuseaux. Il observe que l'initiative de RTE de susciter des Ateliers locaux complète harmonieusement le dispositif de concertation, en dehors des commissions thématiques car ils rejoignent le public au plus près de l'ouvrage. Il rappelle que les participants sont des riverains de la ligne existante ou des personnes susceptibles d'être concernées ou impactées par la ligne future. C'est pourquoi il est légitime qu'ils participent au dispositif de concertation, alimenté aussi bien par les commissions, les inter-commissions que par les ateliers.

Jean-Louis Carlier rappelle que le dispositif de concertation articule des travaux réalisés en commissions avec l'Instance Locale de Concertation.

Il souligne qu'une place de plus en plus importante est accordée au public et aux riverains dans les projets d'infrastructures. C'est pourquoi il a souhaité leur permettre de s'exprimer dans le cadre d'ateliers, en lien plus spécifique avec la commission Paysage. Les participants y évoquent leur perception de la ligne existante et leurs craintes à l'égard du projet. Leur témoignage est un entrant de la concertation, sans empêcher qu'*in fine*, l'intérêt général prime sur l'intérêt local.

Si, dans l'Arrageois, les participants ont indiqué leurs préférences en faveur d'un fuseau, cela ne signifie pas que ce sera le fuseau choisi. Ces entrants seront évoqués en Commissions et confrontés avec les études.

RTE se doit d'examiner la proposition formulée par des participants à l'atelier Pévèle, pour apprécier son opportunité, ce qui ne signifie pas qu'elle sera retenue.

Bernard Féry rappelle qu'il n'est pas de concertation sans confrontation des arguments et des points de vue. Les ateliers locaux visent à examiner de façon plus approfondie le sujet des Paysages en étant à l'écoute des ressentis des habitants. Leur travail se fonde sur une feuille de route consultable sur le site internet du projet³.

En tant que garant de la concertation et au titre des orientations prises et découlant de la Convention d'Aarhus, Bernard Féry doit s'assurer de la bonne information et de la participation du public. Si nécessaire, le processus de concertation proposé par le maître d'ouvrage peut être amené à évoluer. C'est pourquoi le contenu des ateliers est flexible mais il ne s'agit pas d'y prendre des décisions. En effet, celles-ci seront prises par les membres de l'Instance Locale de Concertation, à laquelle un représentant par atelier local pourra assister, à titre d'observateur et ce, en accord avec la Préfecture.

Les éléments qui alimenteront l'Instance Locale de Concertation seront issus des Commissions et rassemblés à l'Inter-commissions. Certains de ces éléments pourront bénéficier de l'éclairage apporté en ateliers.

³ <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/la-concertation/les-ateliers-locaux/>

Christophe Hildebrand estime que la confrontation des points de vue et des arguments se fait déjà au sein des commissions et des groupes de travail dont les membres, issus d'associations et d'institutions, sont des experts. Ils ont étudié pendant plusieurs mois une base de fuseaux sans envisager d'autres possibilités et sans savoir qu'ils allaient évoluer. Tout ce travail semble remis en question pas les propositions spontanées de participants aux ateliers.

Jean-Louis Carlier rappelle que la carte de référence des fuseaux, définie suite au choix d'un corridor, a évolué pendant l'été et l'automne 2013, notamment suite aux travaux des commissions. Il ajoute que les études doivent pouvoir étudier ces fuseaux pendant les quatre saisons. C'est pourquoi, lorsqu'un citoyen présente une proposition, soutenue par d'autres habitants, RTE doit s'engager à l'examiner, ce qui ne signifie pas qu'elle sera étudiée au même titre que les fuseaux présentés aux commissions.

Christine Lombard souligne que la carte de référence des fuseaux n'a pas été modifiée depuis novembre 2013, et que les ajustements qui ont été apportés ont tous été validés lors de l'Instance Locale de Concertation du 16 décembre 2013.

Vincent Leville estime qu'il faut être clair sur les questions posées aux participants des ateliers locaux pour ne pas leur laisser croire qu'elles ont une valeur décisionnelle.

Bernard Féry répond que cela n'a jamais été le cas.

➔ Echanges sur la 1^{ère} proposition : variante dans le golf de Thumeries et le bois Langlart

Vincent Leville demande pourquoi cette proposition avait été écartée à l'origine.

Jean-Louis Carlier indique que cette hypothèse avait été écartée car elle traversait le golf, le bois Langlart et devait passer à proximité des châteaux Bellincamps et Saint-Pierre, ce qui aurait créé des proximités fortes avec l'habitat. D'emblée, cette proposition a été écartée. Il ajoute que le fuseau permet déjà de s'écarter suffisamment des habitations de la rue du Moulin et d'améliorer la situation existante sans déboiser.

➔ Echanges sur la 2^e proposition : proposition visant à éviter les zones de l'Attargette et de Drumez

Christophe Hildebrand, au nom de la direction de l'environnement du Conseil général, rejette cette proposition car :

- Elle traverse une ZPS (Zone de Protection Spéciale).
- Elle impacte les oiseaux qui volent au-dessus des bassins des Cinq Tailles.
- Elle a des incidences sur le site Natura 2000.
- Elle entraîne du défrichement dans un espace boisé classé qui devra être compensé à minima par la plantation de quatre arbres pour chaque arbre coupé.
- Cette compensation impactera des terrains agricoles qui seront impactés par cette compensation, car il n'est pas possible, pour des raisons écologiques, de compenser en reboisant les zones humides et les zones d'expansion de crues en projet.
- Elle fragmente davantage le bois.

Vincent Leville ajoute qu'il s'agit d'une zone migratoire.

Bruno Cossement, EDEN 62, en tant que gestionnaire des espaces naturels du Pas-de-Calais, déclare que cette solution impacterait la biodiversité locale mais aussi la biodiversité régionale, nationale, voire européenne, s'agissant d'une zone Natura 2000. A ce titre et en tant que gestionnaire d'espaces naturels sensibles assez proches, il n'est pas favorable à cette proposition.

Sophie Grassien partage cette position et ajoute que si les mesures compensatoires impliquent de reboiser à minima quatre arbres pour un arbre coupé sur des parcelles agricoles, alors le rapport entre la préservation des activités économiques et de l'environnement sera déséquilibré.

Robin Quevillart, chargé d'études faune pour le GONN, Norah Morton et Vincent Levive s'opposent aussi à cette proposition, pour les mêmes motifs.

Jean-Louis Carlier indique que cette proposition :

- sera examinée par des experts par les gestionnaires des sites concernés et au regard de la réglementation en vigueur ;
- RTE rédigera une synthèse de ces avis d'experts ;
- la recevabilité de la proposition sera définie au vu de ces éléments ;
- RTE restituera la synthèse des avis et la recevabilité de la proposition à l'atelier Pévèle du 13 mars 2014 et à la Commission Paysages du 27 mars 2014.

Les conclusions des études Faune-Flore-Habitats

Daniel Petit présente l'état d'avancement des études faune-flore-habitats.

Cf. Annexe 5 – Faune/flore/habitat

Gaëtan Cavitte présente un bilan provisoire de l'étude de percussion des oiseaux sur la ligne existante.

Cf. Annexe 6 – Bilan percussion

Jean-Louis Carlier indique que la travée 404-405 est située au sud de la Bourlière vers le nord de l'Offrande et la travée 402-403, vers la Joncquière.

Gaëtan Cavitte précise que des tests de ramassage de cadavres permettent d'estimer un taux de détectabilité des cadavres, en calculant un ratio entre le nombre de cadavres trouvés et le nombre de cadavres déposés (pour le test).

Vincent Levive demande quels endroits sont plus accidentogènes pour les oiseaux afin de prévoir l'installation de balises.

Gaëtan Cavitte indique que, dans l'Arrageois, la répartition entre les fuseaux est plutôt égalitaire. Dans la Pévèle, au contraire, quelques couloirs se dessinent.

Christophe Hildebrand rappelle que l'axe de migration va du Nord-Ouest vers le Sud-Est.

Vincent Levive estime que les résultats sont cohérents, dans la Pévèle, avec les milieux naturels alentours où les espèces semblent plus diversifiées.

Gaëtan Cavitte signale que, dans l'Arrageois, on observe notamment le passage d'oiseaux migrateurs. Il ajoute que cette étude est presque terminée et devra seulement être complétée par les informations issues des observations de février.

Recherche du fuseau de moindre impact : réflexion sur la cotation des critères en prévision de l'Inter-commissions

Dominique Merlin et Daniel Petit présentent :

- le système de cotation proposé pour évaluer les fuseaux étudiés selon la thématique Milieux naturels,
- les équivalences entre les tronçons utilisés par les naturalistes et les fuseaux à l'étude,
- une méthode pour prendre en compte l'attractivité de certains milieux pour les oiseaux.

Cf. Annexe 7 – Cotation fuseaux et annexe 8 – Cotation critères

→ Echanges sur la carte des tronçons utilisés par l'étude

Vincent Leville demande si toutes les combinaisons entre les tronçons sont possibles.

Dominique Merlin répond que toutes les combinaisons sont étudiées entre les 9 fuseaux dans la Pévèle, l'unique fuseau dans le bassin Minier et les 3 fuseaux dans l'Arrageois.

→ Echanges sur la méthode de cotation des fuseaux

Christine Lombard rappelle que la méthode de choix d'un corridor prenait en compte, pour la valeur patrimoniale, uniquement un ratio variant de 1 à 4. Pour affiner l'analyse au stade des fuseaux, en plus de ce ratio sont désormais précisés le nombre d'espèces patrimoniales et la valeur totale des cotations.

Vincent Leville estime que c'est effectivement important.

Bruno Cossement demande si les amphibiens sont pris en compte dans les études.

Daniel Petit indique qu'ils sont bien pris en compte en citant l'exemple du Bois de l'Offlarde, dans le tronçon Bassin Minier.

Christophe Hildebrand demande pourquoi le ratio obtenu pour la plaine Arrageoise (3,27) est supérieur à ceux de la Pévèle où les espèces patrimoniales sont bien plus nombreuses.

Daniel Petit explique ce résultat par la présence de nombreuses espèces classées en Annexe 1 de la directive Oiseaux.

Norah Morton et Christophe Hildebrand estiment qu'il y a beaucoup plus d'espèces dans la Pévèle et au moins autant d'espèces patrimoniales.

Daniel Petit indique que cela est dû au rapport entre le nombre d'espèces protégées et le nombre total d'espèces.

Il dénombre 6 espèces d'oiseaux inscrites en Annexe 1 dans l'Arrageois, deux espèces quasi-menacées (NT) et une espèce vulnérable (VU) ainsi que des mammifères.

Vincent Leville souligne qu'il ne s'agit pas de comparer la Pévèle et l'Arrageois, mais de comparer les fuseaux d'un même secteur.

Gaëtan Cavitte ajoute que comparer la Pévèle et l'Arrageois n'est pas une bonne interprétation de ces résultats.

Christophe Hildebrand demande si la méthode de calcul est bonne.

Gaëtan Cavitte déduit des résultats que, dans l'Arrageois, les impacts sont sensiblement les mêmes d'un fuseau à l'autre, ce qui n'est pas le cas dans la Pévèle.

Christophe Hildebrand demande, dans ce cas, de ne pas présenter les résultats des différents secteurs dans un même tableau.

Christine Lombard signale qu'il ne faut pas considérer uniquement le ratio, mais l'ensemble des informations du tableau. La présentation des résultats sur la forme est à améliorer.

Gaëtan Cavitte ajoute que l'essentiel est de comparer les fuseaux d'un même secteur.

Norah Morton suggère de changer la présentation du tableau. Par exemple, d'indiquer « Nombre d'espèces/cotation » en rouge, le ratio en bleu et de séparer les secteurs dans des tableaux distincts.

Christophe Hildebrand insiste sur la nécessité d'une présentation qui puisse être bien interprétée par le public.

Jean-Louis Carlier rappelle qu'il s'agit de comparer, entre autres, l'impact des différents fuseaux pévélois. Un texte explicatif pourrait être ajouté.

Claude Chardonnet propose de suivre la suggestion de Norah Morton. Elle suggère que l'analyse de chaque secteur soit plus poussée dans la présentation et d'indiquer qu'il s'agit de comparer les fuseaux à l'intérieur de chacun des secteurs.

Vincent Leville indique qu'il est important d'expliciter les chiffres pour éviter les mauvaises interprétations.

Christophe Hildebrand suggère de présenter les ratios par des pourcentages. Par exemple, un ratio de 3,08 correspond à 30,08 %.

Daniel Petit estime que donner un pourcentage ne signifie rien.

Jean-Louis Carlier n'est pas certain que la traduction en pourcentages soit juste.

Vincent Leville ajoute qu'une notation entre 1 et 4 permet au raisonnement d'ensemble d'être cohérent.

Norah Morton souligne que les résultats risquent de ne pas être significatifs pour le public.

Néophyte, **Bernard Féry** estime que les résultats obtenus sont peu compréhensibles pour le grand public car ils mélangent le nombre d'espèces, la cotation totale et éventuellement le nombre d'individus.

Daniel Petit précise que les valeurs en rouge correspondent à l'intérêt patrimonial des espèces ou des habitats. Plus elles sont proches de quatre, moins elles sont favorables.

Claude Chardonnet demande de mettre en évidence le caractère plus ou moins favorable au projet des cotations. Réfléchir aux couleurs d'une présentation ne doit pas intervenir trop vite pour ne pas occulter la méthodologie. Pour le moment, il s'agit de quantifier et objectiver toutes les informations possibles et d'être en mesure d'expliquer cette méthodologie. Ensuite, une note, traduite éventuellement en lettres ou en couleurs, permettra de juger la valeur et la sensibilité des secteurs.

Jean-Louis Carlier explique la différence entre les ratios de la Pévèle et de l'Arrageois :

- il y a beaucoup moins d'espèces dans l'Arrageois que dans la Pévèle ;
- il y a plus d'espèces patrimoniales dans la Pévèle que dans l'Arrageois ;
- l'effectif étant faible dans l'Arrageois, le ratio est plus élevé.

Cela ne signifie pas que la biodiversité est plus riche dans l'Arrageois, mais qu'entre les trois fuseaux potentiels Arrageois, l'impact est égal. Au contraire, dans la Pévèle, le fuseau E1 semble beaucoup plus impactant que les autres.

Christine Lombard suggère de présenter, sur trois lignes distinctes et dans une même couleur, les trois critères :

- le nombre total d'espèces ;
- la note (cotation) ;
- le ratio qui ne prévaut pas sur les autres informations.

Christophe Hildebrand demande si le ratio est une information pertinente.

Vincent Leville demande s'il faut privilégier un secteur avec beaucoup d'espèces mais une valeur patrimoniale faible ou un secteur avec peu d'espèces mais un fort intérêt patrimonial.

Norah Morton insiste sur la nécessité de bien distinguer les informations et les secteurs pour éviter toute confusion.

Gaëtan Cavitte suggère d'ajouter des points par ensemble de dix espèces pour chaque secteur. Cela permettrait de différencier les secteurs.

Vincent Leville estime que la proposition de Norah Morton serait plus simple.

Sophie Grassien rappelle que cet exercice, rapporté pour chaque tronçon, devra être transposé aux 9 fuseaux proposés.

Dominique Merlin propose d'utiliser les ratios pour le secteur de la Pévèle uniquement, puisqu'il n'y a qu'un seul fuseau dans le Bassin Minier et que les ratios sont équivalents pour chaque fuseau de l'Arrageois.

Jean-Louis Carlier acquiesce.

Bruno Cossement suggère de ne regarder que la cotation totale pour évaluer un tronçon.

Jean-Louis Carlier et Claude Chardonnet proposent de finaliser cette discussion en vue de l'Inter-commissions, lors d'une prochaine réunion de la commission Milieux Naturels à fixer.

→ Echanges sur la méthode de prise en compte de l'attractivité de certains milieux pour les oiseaux

Vincent Leville juge cette méthode pertinente pour prendre en compte les risques de percussion avec la ligne électrique en fonction de l'attractivité de certains sites pour les oiseaux.

Norah Morton estime que c'est facilement compréhensible.

Christophe Hildebrand demande pourquoi l'Est de la butte de Mons-en-Pévèle n'est pas indiqué comme un point attractif.

Christine Lombard ajoute que c'est un bocage, plus étendu que le bassin des Cinq Tailles.

Christophe Hildebrand suggère d'utiliser la base ARCH pour dessiner le périmètre de l'habitat.

Jean-Louis Carlier considère qu'il s'agit d'une question de « second ordre » par rapport à l'attractivité du bassin des Cinq Tailles.

Daniel Petit précise que le point rouge recouvre le bois des Cinq Tailles et les forêts voisines.

Les participants demandent d'explicitier cette dernière information.

Claude Chardonnet clôt la réunion.

Elle invite les participants à la **prochaine réunion de la Commission Milieux Naturels**, le **jeudi 20 mars 2014**, de 9h à 13h, à la Maison des Gardes du Conseil Général du Nord, à Avelin.

Fin de la réunion : 17h30

Synthèse des points clés des échanges

- Les **études sur la fragmentation forestière** due aux lignes électriques dans le PNR Ardennes donnent des enseignements sur :
 - L'intérêt d'un plan de gestion de la biodiversité sous les lignes ;
 - La vigilance à observer pendant les travaux pour éviter l'installation d'espèces invasives.
 - Les conclusions sur l'impact de la ligne dans le milieu forestier ne peuvent être transposées au contexte du projet Avelin-Gavrelle.
- La **place des travaux des ateliers** locaux dans la concertation préalable à la décision de l'Instance Locale de Concertation sur le fuseau de moindre impact a été rappelée.
- La proposition d'un passage à travers le bois de Phalempin pour éviter les secteurs de L'Attargette et de Drumez est jugée de façon unanime non recevable par les membres de la commission milieux naturels.
- Les **études Faune-Flore-Habitats** touchent à leur fin et seront finalisées avec les observations de Février 2014.
- La **méthode de cotation des fuseaux** selon la thématique Milieux Naturels semble globalement convenir mais reste à finaliser avant la réunion d'Inter-commissions. A noter :
 - Les fuseaux de l'Arrageois ont des impacts équivalents. Il s'agira donc, surtout, de comparer les impacts des fuseaux de la Pévèle.
 - La présentation des résultats selon la valeur patrimoniale doit être plus claire et plus explicite :
 - . Les secteurs doivent être présentés dans des tableaux séparés ;
 - . Les données sur le nombre total d'espèces, la cotation et leur ratio doivent être séparés.
 - . Le ratio n'est pertinent et ne doit être retenu que pour les fuseaux étudiés dans la Pévèle.
 - La méthode proposée pour prendre en compte l'attractivité des milieux pour les oiseaux répond bien à la demande de la commission et est retenue sur le principe par la commission. Elle sera encore précisée d'ici la prochaine réunion.